

Pour toutes questions

recette@kaerieng.lu

Tel 500 552 342/343 Fax 500 562 349

4/611//240000/99001 1.000 € / 250 €	
N°GESCOM	
Champ réservé à l'administration communale	

PRIME DE CONSTRUCTION

Prière de remplir et de remettre à l'accueil / Guichet du citoyen

Demandeur de la prime		
Nom & prénom :		
Date de naissance ://		
Adresse (n°, rue, code postal, loc	calité) :	
Code Banque :N° L	U	
Tél. :		
Monsieur le Bourgmestre,		
Par la présente, je me permets d construction pour ma maison / me J'ai enfants ¹ mineurs à ch	on appartement¹ situé(e) à la arge.	même adresse que ci- dessus.
Prière d'indiquer le nom, prénon dessous ²	n et date de naissance de vo	otre/vos enfant(s) dans le cadre d
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
Par l'apposition de ma signature, l'acceptation des conditions d'oct		nseignements fournis et
	le	
1 Indiquer le nombre d'enfants mineurs à	(Signature)	

2 Uniquement si vous avez des enfants mineurs à charge !
(Si vous avez des enfants majeurs à charge, un certificat de scolarité est à joindre)

Conditions à remplir pour l'octroi d'une prime de construction / d'acquisition

(suivant délibération n° 20 du conseil communal en sa séance du 13 janvier 2012)

- La prime de construction est accordée pour la création de nouveaux logements.
- La prime d'acquisition est accordée pour l'achat d'un logement existant, y compris les transformations et une reconstruction après démolition (sans création de nouveaux logements).
- Le domicile du demandeur doit se trouver à l'adresse de l'immeuble pour lequel une prime est demandée.
- Le requérant ne doit pas être propriétaire, ni avoir un droit d'usufruit d'un autre immeuble.
- L'immeuble pour lequel une prime communale a été payée doit être habité pendant au moins 10 ans par le requérant, autrement, la prime devra être restituée à la commune.
- Le supplément pour un enfant doit être demandé endéans les douze mois après la naissance.